

44 - Attribution de subventions aux associations culturelles de formation musicale, écoles et orchestres d'harmonies

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Conformément au Schéma d'Orientation pour la Culture 2010-2020, la Ville de Besançon encourage les pratiques artistiques amateurs à travers le soutien financier qu'elle apporte aux associations de formation musicale et aux écoles et orchestres d'harmonie.

La Ville soutient tout particulièrement les pratiques d'enseignement musical régulières, individuelles et collectives, pour les élèves de moins de 25 ans résidant sur le territoire de la commune de Besançon et dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Elle applique un forfait de 3 000 € par atelier musical (à partir de plus de 25 élèves répondant aux critères précédents) et une aide individualisée par élève de 53 €.

Au total, la Ville de Besançon a reçu 126 demandes de subventions d'associations et structures culturelles pour 2011 dont 15 proviennent d'associations de formation musicale et d'orchestre et écoles d'harmonie.

Les subventions aux associations culturelles de formation musicale et écoles et orchestres d'harmonies répondent à des critères particuliers et disposent de modes de calculs spécifiques.

Il est donc proposé d'allouer les subventions suivantes :

	2010	2011	
		1 ^{ère} tranche (janvier)	2 ^{ème} tranche
FORMATION MUSICALE	56 959 €		58 590 €
Atelier musical de Montrapon	6 392 €		7 240 €
CAEM Planoise	9 784 €		9 890 €
MJC Palente-Orchamps	15 031 €		17 470 €
Atelier musical des Clairs-Soleils	4 007 €		4 590 €
Atelier musical de Saint Ferjeux-Rosemont-La Butte	6 127 €		5 760 €
Atelier musical de Velotte	5 279 €		5 550 €
Atelier musical du Personnel de la Poste	5 385 €		5 810 €
Divertimento	954 €		0 €
Musique Pour Tousp	3 000 €		1 220 €
Académie de Musique Tchaïkovsky	1 000 €		1 060 €
HARMONIES ET FANFARES	65 615 €	14 950 €	48 920 €
Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers	12 000 €		12 000 €
Concorde Saint Ferjeux	6 554 €		5 540 €
Fédération Musicale de Franche-Comté	386 €		380 €
Harmonie des Chaprais	8 326 €		7 950 €
Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon	38 349 €	14 950 €	23 050 €
TOTAL		14 950 €	107 510 €

En cas d'accord, la somme de 107 510 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour un montant total de 107 510 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux conventions à intervenir avec ces associations.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.